



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 26 février 2025

#SIA2025 : ANNONCES DU GOUVERNEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INDUSTRIELLES POUR LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET LES FILIERES

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2025, Eric Lombard, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, lancent le fonds public-privé « Industries Agroalimentaires », annoncent, dans le cadre de France 2030, la réouverture de l'appel à projets « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 » et saluent la publication d'un plan de filière pour la sobriété hydrique.

Le renforcement de notre souveraineté alimentaire passe par le soutien aux industries agroalimentaires, acteurs clés de la vitalité économique de nos territoires et maillons indispensables de la production alimentaire, aux côtés de l'amont agricole. Aujourd'hui les industries agroalimentaires sont confrontées à des défis majeurs liés aux enjeux de compétitivité et de transition écologique du secteur. Le Gouvernement mène une action ambitieuse en vue de soutenir et renforcer les capacités industrielles du système alimentaire, en lien avec les objectifs poursuivis de réduction de nos dépendances et d'adaptation à l'alimentation de demain.

A ce titre, le Gouvernement a déployé un soutien d'envergure via le plan France 2030, ayant permis le financement de plus de 90 projets associés à un investissement productif total d'1,1Md€ sur le territoire. 32 nouveaux projets lauréats ont été annoncés à l'occasion du SIA 2025, pour des investissements liés au développement de nouvelles capacités de production agroalimentaires et à l'industrialisation d'innovation pour la transition agroécologique.

En complément de l'action déjà déployée, le Gouvernement a confirmé le lancement prochain du fonds « Industries agroalimentaires ». Annoncé au Salon de l'Agriculture en 2023, ce véhicule aura vocation à faire émerger un nouveau fonds structurant pour la filière, d'une taille cible de 500 M€, dont la stratégie répond à l'objectif présenté ci-dessus, et stimuler l'écosystème de fonds agroalimentaires existants. L'Etat mobilisera 200 M€, permettant ainsi d'assurer l'accompagnement des entreprises agroalimentaires françaises en fonds propres sur le temps long, en capital-développement, en capital-transmission et en consolidation, dans leurs projets de modernisation et de transition écologique. La société de gestion privée dans laquelle ce fonds de fonds investira sera sélectionnée dans les prochaines semaines.

Dans le cadre de France 2030, la relance de l'appel à projets « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 » permettra également de prolonger l'action de l'Etat en faveur du soutien à la réindustrialisation des maillons industriels critiques de la chaîne de valeur agroalimentaire au service d'une alimentaire saine, durable et traçable. Recentré autour de priorités stratégiques identifiées pour les industries de l'amont et de l'aval agricole, le dispositif veillera à valoriser les acteurs industriels qui contribuent par leurs implantations industrielles au renforcement de la résilience des filières alimentaires et à la transition écologique du secteur. Il cible trois thématiques : le soutien aux capacités industrielles d'intrants agricoles essentiels et de complémentation critique pour l'alimentation animale, le soutien à la réindustrialisation des maillons agroalimentaires stratégiques pour la souveraineté alimentaire et le soutien aux démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires.

Le Gouvernement tient enfin à saluer le travail réalisé par le secteur pour son plan de sobriété hydrique, proposant ainsi un plan d'action concret en vue de l'atteinte des objectifs nationaux de réduction de la consommation d'eau fixés à horizon 2030. Répondant à une demande généralisée des industriels du secteur, l'Etat se félicite d'avoir désormais permis juridiquement la réutilisation d'eaux usées traitées au sein des processus de production des usines agroalimentaires, constituant ainsi une étape majeure en faveur de la sobriété hydrique.

Eric Lombard, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique: « Première filière industrielle avec 450 000 emplois, l'industrie agroalimentaire doit rester un pilier de notre souveraineté. A travers ces annonces, nous soutenons avec mes collègues ministres un tissu dynamique d'entreprises pour qu'elles gagnent en compétitivité et en résilience face au changement climatique et à la concurrence internationale. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire: « Renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays passe par un soutien sans faille aux industries agroalimentaires. Grâce à des initiatives telles que le fonds « Industries Agroalimentaires » et la relance de l'appel à projets « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 », nous mettons tout en œuvre pour garantir l'avenir de nos filières, tout en accompagnant leur transition environnementale et en répondant aux enjeux de compétitivité et d'innovation. »

Marc Ferracci, ministre de l'Industrie et de l'Energie : « Renforcer notre souveraineté alimentaire est un impératif : l'industrie y contribue aux côtés de l'agriculture, en amont comme en aval. Nous déployons une action transformante sur l'ensemble de la filière, des intrants agricoles à la transformation agroalimentaire, pour accompagner cette industrie face aux défis de demain. »

## CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Industrie et de l'Energie : presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

## A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur: 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu: leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Est mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <a href="https://www.gouvernement.fr/france-2030%20">https://www.gouvernement.fr/france-2030%20</a> | @SGPI\_avenir